# RETROCHAP

# Rapport de gestion de l'année 2022 à l'Assemblée Générale 2023



(Rapport Moral)

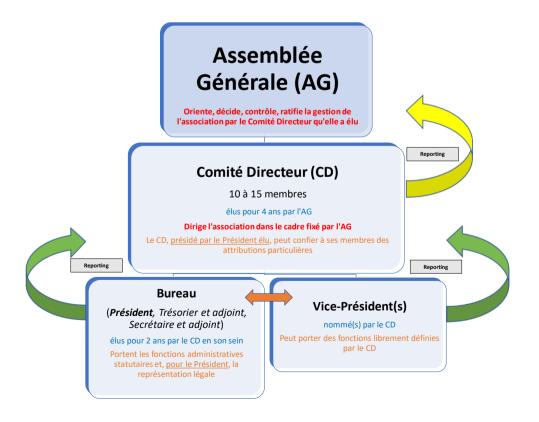
Les dispositions générales relatives à la gestion des associations prévoient la présentation par le Président d'un rapport sur la gestion de l'année écoulée. Ce rapport est soumis au vote lors de l'Assemblée Générale.

Les statuts de RETROCHAP stipulent dans l'article 9 relatif au rôle de l'Assemblée Générale : « Elle délibère sur les rapports relatifs à la gestion du Comité de Direction et à la situation morale et financière de l'association ».

Le rapport sur l'activité de RETROCHAP durant l'année 2022 ainsi que le rapport financier font l'objet de documents distincts, également soumis au vote de l'Assemblée Générale.

## 1. Organisation administrative de l'association

Le schéma ci-dessous présente la chaîne décisionnelle articulée entre les organes statutaires de l'association.



Suivant les termes du premier alinéa de l'article 6 des statuts « L'association est administrée par un Comité de Direction dont le nombre de membres, fixé par délibération de l'Assemblée Générale, est compris entre dix et quinze ». Au cours de l'année 2022 le Comité de Direction était composé de treize personnes jusqu'au 31 août : Raymond ADAMCZYK, Daniel BADAN, Arthur AGOGUE, Robert BOCQ, Claudine BOUTHELOUP, François COIRARD, Denis DEMEULENAERE, Jean HUE, Dominique JOUSSET, Laurent LEBAS, Robert-Marc TIXIER, Nathalie JACQUART, Jean-François MAIRE, et de douze personnes à compter du 01 septembre suite à la démission de Jean HUE.

Les membres du Bureau de l'association élus ou désignés par le Comité de Direction, sont :

Raymond ADAMCZYCK, Président
Arthur AGOGUE, Trésorier
Denis DEMEULENAERE, Secrétaire
Claudine BOUTHELOUP, Secrétaire adjointe
élus

Daniel BADAN, Vice-Président, nommé

Le Président, le Vice-Président et le Trésorier disposent du pouvoir de signature auprès de la banque pour la gestion des comptes ouverts au nom de RETROCHAP.

#### 2. Activité du Comité de Direction

Le Comité de Direction s'est réuni six fois en 2022 sur convocation du Président.

- Le 17 janvier, six membres absents étaient excusés, 21 points d'ordre du jour
- Le 6 avril, six membres absents dont trois étaient excusés, 14 points d'ordre du jour
- Le 15 juillet, quatre membres absents dont trois étaient excusés, 7 points d'ordre du jour
- Le 1<sup>er</sup> septembre, quatre membres absents dont trois étaient excusés, 9 points d'ordre du jour
- Le 19 octobre, deux membres absents dont un était excusé, 14 points d'ordre du jour
- Le 16 décembre, deux membres absents dont un était excusé, 12 points d'ordre du jour.

Chacune des réunions du Comité de Direction a donné lieu à un compte rendu adopté lors de la séance suivante, seul le compte rendu de la séance du 16 décembre, dont un exemplaire a été adressé par le Président par mail pour information à tous les membres de l'association en date du 20 décembre, reste formellement à adopter lors de la prochaine réunion du Comité de Direction fixée au 16 janvier 2023. Ces comptes rendus numérisés sont rendus disponibles pour les membres de l'association.

Sans reprendre la liste des multiples points d'ordre du jour, les plus significatifs ont porté sur les sujets ci-après :

Séance du 17 janvier 2022

Election du bureau dont le mandat des membres a pris fin en 2021.

Conformément aux dispositions de l'article 6 des statuts, il y a lieu de procéder à l'élection du bureau dont le mandat des membres a pris fin. Seuls les membres sortants présentent leur candidature. Leur mandat est reconduit à l'unanimité jusqu'à l'échéance du mandat du Comité de Direction, soit jusqu'à

l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes et l'activité de l'exercice 2022.

Compte tenu de la croissance régulière de l'association et des activités déployées, et sur proposition du Président il est proposé d'élargir le bureau et d'élire un trésorier adjoint et un secrétaire adjoint parmi les membres du Comité de Direction. Claudine BOUTHELOUP propose sa candidature en tant que secrétaire adjointe. Jean-François MAIRE propose sa candidature en tant que trésorier adjoint. Toutefois leur mandat, d'une durée identique à celui des titulaires, ne prendrait effet qu'après décision en date du 26 février 2022 par l'Assemblée Générale d'adapter de l'article 6 des statuts portant la

composition du bureau de trois à cinq membres.

Claudine BOUTHELOUP est donc devenue Secrétaire Adjointe alors que Jean François MAIRE a retiré sa candidature avant l'Assemblée, le poste de Trésorier Adjoint n'a en conséquence pas été pourvu.

Arrêté des comptes 2021

Les comptes 2021 sont présentés au Comité qui les arrête aux totaux ci-après sous réserve des observations éventuelles du vérificateur des comptes désigné par l'Assemblée Générale, Madame

Catherine LAPEYRONNIE.

Total des charges : 24 500,93 € Total des produits : 22 101,69 € Résultat déficitaire : 2 399,24 €

Proposition à l'AG relative au montant de la cotisation 2022

Le Comité propose de maintenir le montant de la cotisation inchangé pour 2022, soit 30 € ou 10 € pour les nouvelles adhésions enregistrées entre le 1 octobre et le 31 décembre 2022

Examen du projet de budget 2022

Le budget 2022 est arrêté en équilibre en charges et en produits à un montant de 63 585,00 €. Il pourra toutefois être modifié pour intégration des conséquences d'une éventuelle réponse à l'appel à projet lancé tout récemment au titre du FDVA (Fonds de Développement de la Vie Associative) dont la date limite de remise se situe le 14 mars 2022. Dans ce cas le budget soumis à la prochaine Assemblée Générale tiendra compte des modifications liées à la réponse à l'appel à projet FDVA.

3

#### Proposition à l'AG d'adaptation éventuelle de quelques articles des statuts

Les propositions formulées par le Comité de Direction ont été adoptées par l'Assemblée en date du 26 février 2022.

#### Fixation de l'ODJ de l'AG 2022 et arrêté des résolutions à soumettre à cette instance

L'ordre du jour de l'Assemblée Générale annuelle 2022 a été fixé comme suit :

- a. Introduction et présentation du déroulement de l'AG
- b. Nomination d'un ou deux scrutateurs
- c. Désignation d'un ou deux contrôleurs des comptes
- d. Présentation et approbation du rapport d'activité de l'exercice écoulé
- e. Présentation et approbation du rapport de gestion (rapport moral) de l'exercice écoulé
- f. Présentation et approbation du rapport financier de l'exercice écoulé
- g. Présentation et approbation du budget 2021
- h. Fixation de la cotisation annuelle
- i. Adaptation des statuts (point 10 du PV du Comité de Direction du 17/01/2022)

#### Examen du sort à donner à la DYANE en 2022

Le Comité a convenu que la DYANE dont la restauration a été achevée à la fin de l'été dernier devait être vendue au plus offrant dans la limite d'un prix de réserve, prix intégré au budget 2022.

## Séance du 06 avril 2022

#### Décision à prendre au regard des propositions recues pour la vente de la Dyane

Deux adhérents se sont déclarés intéressés, l'un a examiné le véhicule le jour de l'Assemblée Générale et en a proposé oralement la somme de 5 000 €, l'autre viendra examiner en détail la Dyane très prochainement mais en a au préalable proposé la même somme. Le Comité confirme la nécessité de vendre le véhicule au plus offrant avec un prix plancher de 5 000 €. (Nb: le véhicule a été vendu 5 500 € en juin 2022)

# AG du 26 février 2022 – organisation, déroulement et mise en œuvre des modifications statutaires adoptées

Les décisions adoptées en Assemblée Générales sont récapitulées, le Comité de Direction en prend acte pour mise en œuvre.

#### Avancement du chantier 402

Le Président relate en synthèse l'avancement des travaux et indique qu'une rubrique spéciale sera créée et alimentée régulièrement sur le site internet RETROCHAP, ainsi :

- En carrosserie l'objectif en passe d'être atteint est de remonter « à blanc » tous les éléments pour ajustage puis de les démonter pour passer en peinture.
- En boiserie intérieure le chantier avance également, notamment pour le plancher et pour le toit en moleskine.
- Pour la sellerie Le Président recontacte le commerçant de Montrichard auprès duquel le tissu idéal avait été repéré.

#### Local communal partagé avec l'USC

Nous pourrons disposer d'un petit garage partagé avec l'USC pour le stockage du matériel. Il est situé au fond de la cour de l'USC. A la demande de la commune et de l'USC nous avons rédigé une convention tripartite adressée à ces deux parties et attendons toujours leurs éventuelles observations pour signature. Nous sommes donc en attente des éventuelles remarques sur le projet de convention que nous avons transmis et espérons pouvoir procéder rapidement à sa signature. (Nb: depuis l'association dispose d'un grand garage mis à disposition par la ville de La Chapelle Saint Mesmin et partagé avec l'USC).

# Réunion avec AXA en vue d'une présence éventuelle « d'AXA Passion » lors d'un évènement Rétrochap

En date du 22 mars dernier, à l'initiative de Monsieur PARMENTIER, directeur d'AXA St Jean de la Ruelle, Le Président et Le Secrétaire ont été reçus à l'agence pour présenter RETROCHAP et ses activités. Au plan national AXA comporte un département « AXA PASSION » qui s'adresse particulièrement aux collectionneurs de véhicules. Monsieur PARMENTIER rencontrera le 13 avril le responsable « d'AXA PASSION » pour une éventuelle présence lors d'un de nos rassemblements et si possible lors de notre salon des métiers de la restauration de véhicules anciens les 17 et 18 septembre 2022. En ce sens un diaporama ciblé de présentation de Rétrochap a été transmis à Monsieur PARMENTIER.

#### Situation des demandes de subventions déposées ou susceptibles d'être déposées

CONSEIL DEPARTEMENTAL : Notre demande de subvention à hauteur de 1 500 € introduite auprès du Conseil Départemental a été rejetée en commission. Toutefois nous avons pu reprendre le contact avec cette collectivité et nous sommes optimistes pour une révision de la position du Conseil Départemental et l'attribution de la subvention.

FDVA : Un dossier de demande de subvention à hauteur de 2 000 € a été introduit début mars pour lequel nous serons informés du sort seconde quinzaine de juin prochain.

COMMUNE : Nous attendons le versement de la subvention ordinaire accordée au titre de 650 € pour 2022 (le compte bancaire de Rétrochap en est crédité le 3 avril). Par ailleurs, la commune nous a invité à présenter une demande de subvention exceptionnelle pour le financement du salon des métiers de la restauration de véhicules anciens. Cette demande de subvention ne pourra être introduite qu'une fois le projet suffisamment structuré et avancé. En effet il importe que la demande de subvention soit fondée sur un budget étayé et réaliste.

#### Adaptations à entériner du programme prévisionnel du 2 ème trimestre 2022

- Retour sur le rallye déroulé le 3 avril 2022
- Participation au « GAZOLINE Festival » les 11 et 12 juin 2022 à La Motte Beuvron.
- Participation à la bourse de BAULE le dimanche 15 mai 2022
- A la demande de l'équipage participant à l'EUROP.RAID, décalage de leur présence au RDV du 26 juin. En conséquence mise à l'honneur des motocyclettes lors du RDV de mai.
- Allègement de la charge évènementielle du 26 mai au dimanche 26 juin 2022 par décalage du Rallye « la route des Dames » au dimanche 3 juillet 2022 incluant exposition des véhicules à la résidence « des Girandières » à Orléans.

Par ailleurs, Le Président confirme que la Commune de La Chapelle St Mesmin a sollicité RETROCHAP pour l'exposition le 14 mai 2022 de voitures anciennes anglaises à l'occasion du jumelage avec la ville de Newhaven.

Les adaptations du programme exposées en séance sont entérinées par le Comité de Direction.

#### Salon des métiers de la restauration des véhicules anciens : point général d'avancement

Le Président fait état de l'avancement du projet qui nécessite de relancer les potentiels exposants déjà contactés et d'en contacter de nouveaux. L'objectif est de réunir sur des stands intérieurs 18 à 20 exposants qui présenteraient leurs prestations au public. Au 6 avril RETROCHAP peut compter sur une dizaine d'engagements crédibles. Il faut que mi-mai soient bouclées les inscriptions d'exposants afin de pouvoir enclencher la communication sur l'évènement et de pouvoir en dresser le budget documenté.

## Séance du 15 juillet 2022

#### <u>Introduction par le Président</u>

A la demande d'un membre du Comité auquel le Président donne parole, un exposé s'ouvre sur les difficultés et la conduite à tenir en cas de provocations à l'égard des bénévoles, certaines ayant été ressenties à l'occasion d'évènements organisés par RETROCHAP ou auxquels elle participe.

#### Informations et retours sur les activités et la situation du 2<sup>ème</sup> trimestre 2022

Sur la base des informations remises par le Président, le Comité examine et apprécie le déroulement des activités du trimestre écoulé ainsi que l'évolution du nombre des adhérents. Par ailleurs le Secrétaire expose en détail au Comité le point d'avancement économique à fin juin 2022 au regard du budget adopté par l'Assemblée Générale du 26 février 2022.

#### ADHERENTS AU 1er JUILLET

| RENOUVELLEMENT | NOUVEAUX | RE ADHESIONS | TOTAL |
|----------------|----------|--------------|-------|
| 104            | 26       | 6            | 136   |

# <u>Salon des métiers de la restauration des véhicules d'époque les 17 et 18 septembre 2022.</u>

Le Président demande au Secrétaire de présenter la synthèse d'avancement du projet en quelques diapositives projetées, parmi lesquelles le diapositive ci-contre.

Le Président insiste sur la nécessité de mobiliser des bénévoles, éventuellement en externe, afin d'assurer la réussite de cette manifestation unique dans l'agglomération et sur laquelle RETROCHAP engage sa crédibilité.



### Séance du 01 septembre 2022

Salon des métiers de la restauration des véhicules d'époque des 17 et 18 septembre 2022

Information aux membres du CD relatives au déroulement du salon et de la bourse d'échanges.

Le Président informe le Comité des grandes lignes du déroulement prévu du salon des métiers de la restauration des véhicules d'époque et requiert l'avis du Comité de Direction sur les points restant à finaliser. Ainsi les échanges constructifs portent notamment sur :

- L'organisation de la buvette/restauration tant sur les tarifs de vente à appliquer que sur les modalités de fonctionnement.
- L'identification des bénévoles avec un T-shirt marqué « Rétrochap ».
- Les aspects sécuritaires lors du déroulement de la manifestation en présence du public.
- Les moyens nécessaires pour transporter le matériel utile à la mise en œuvre du salon. A ce titre le Comité autorise le Président à contracter la location d'un fourgon du jeudi 15 septembre au lundi 19 septembre.
- L'inauguration du salon dont les frais sont pris en charge par la commune de La Chapelle Saint Mesmin. Pour la mise au point de cette inauguration le Président ainsi qu'un membre du Comité ont rencontré le matin même du CD monsieur Vincent DEWAILLY, premier adjoint de la commune. Environ 40 personnes extérieures seront invitées.

#### Exposants ayant confirmé.

Le Président distribue et commente la liste des exposants ayant confirmé leur inscription et qui seront accueillis tant en intérieur qu'en extérieur. Cette liste reprend pour chaque exposant le thème de son exposition, ses besoins en matériel et en espace, son heure d'arrivée ainsi que des observations utiles. Le Comité constate la pertinence des contacts entrepris par le Président et le remercie pour son investissement qui constitue une avancée essentielle dans la préparation du salon et va permettre de dresser le plan d'installation des stands.

A noter que pour l'instant seules cinq inscriptions à la bourse d'échanges sont formalisées, ce qui n'augure rien d'alarmant, l'usage étant que les exposants se présentent au jour de l'évènement.

La présentation des activités de Rétrochap en deux stands (dont l'exposition de la 402 en l'état)

Le Comité valide la liste proposée des personnes qui représenteront Rétrochap sur les deux stands de l'association.

#### Réunion avec les bénévoles inscrits, affectations et rôles

La liste des bénévoles inscrits est désormais complète. La réunion avec ceux-ci, destinée aux affectations et aux rôles, est fixée au mercredi 7 septembre en fin d'après-midi (17 h 30 ou 18 h 30 à préciser) à la salle « Guinguette » mise à disposition par la commune.

#### Mobilisation des membres du CD

Les membres du CD seront naturellement présents lors du salon ainsi qu'à l'occasion des opérations de préparation et de rangement des 16 et 19 septembre prochains.

#### Point d'avancement de la restauration de la 402

#### Aspects techniques

La restauration se poursuit de manière satisfaisante avec en particulier la phase de peinture. Le tissu pour les sièges est disponible pour le chantier de sellerie. La bonne fin de la restauration de la 402 est en vue et devrait intervenir mi 2023.

#### Coût pluriannuel de réalisation

Le Secrétaire diffuse le tableau reprenant le coût net de la restauration de la 402 depuis 2016 jusqu'au 31 août ainsi que le total prévisionnel au 31 décembre 2022 tel qu'il figure dans le budget adopté par l'Assemblée Générale de début d'année.

Il apparaît d'une part que l'enveloppe budgétaire annuelle n'est que partiellement utilisée au 31 août 2022 et qu'elle ne devrait pas être totalement consommée, d'autre part que le coût net de restauration du véhicule ressortira proche d'une cote indicative publiée en 2021 par un journal spécialisé pour un véhicule sensiblement identique « roulant en état moyen ».

#### Valorisation estimée en fin 2022 et à terme

Il est convenu de valoriser en fin d'année 2022 l'avancement du chantier 402 dans les comptes de l'association. Pour ce faire il est décidé de recourir à une expertise en octobre ou novembre prochain. Cette expertise sera un des éléments d'approche de la valorisation comptable de fin d'année.

Une fois la restauration terminée en 2023, une seconde expertise devra intervenir à la fois pour permettre le bon étalonnage de la couverture d'assurance et pour servir à fixer la valeur d'actif de la 402.

#### Sort en fin de projet

Le comité de Direction estime unanimement que la 402 pourrait être conservée par Rétrochap durant un temps à déterminer et servir à la promotion de l'association. La problématique repose sur le garage

du véhicule dans un endroit sûr et sec. Il conviendra également d'accréditer parmi les membres de l'association les personnes autorisées à conduire le véhicule.

#### Acquisition pour le club d'une Renault II (ii) de 1920 à restaurer

Le Président revient en détail sur les conditions d'acquisition de ce véhicule, en l'état « complet » mais « démonté ». Il regrette de n'avoir pu solliciter le Comité de Direction pour la réalisation de cet achat qu'il a fallu opérer en un temps très court. Toutefois avant de procéder à l'acquisition de ce véhicule il a pris l'avis de plusieurs « sachants » de l'association, experts en véhicules d'avant-guerre.

Le Comité décide de garder en stock pour quelques temps ce véhicule en l'état, de ne pas le remonter et de rechercher une opportunité de revente, si possible avec une marge.

#### Séance du 19 octobre 2022

#### Débriefing sur le salon des métiers et la bourse des 17/18 septembre derniers

Pour la première fois Rétrochap a organisé les 17 et 18 septembre derniers un salon des métiers de la restauration des véhicules d'époque, concomitant le dimanche 18 septembre avec un bourse d'échanges de pièces détachées pour véhicules anciens. S'agissant d'une première il convient d'en faire un retour d'expérience pour lequel le Président sollicite l'avis des membres du Comité de Direction. Les points positifs et négatifs retenus sont synthétisés ci-après.

#### Points positifs:

- Ce type d'évènement n'avait jamais été organisé dans l'agglomération
- Très forte mobilisation des bénévoles de l'association
- Bon retour en provenance des exposants au salon
- Fréquentation satisfaisante le samedi après-midi et excellente le dimanche matin à contrario du dimanche après-midi
- Soutien constant de la part de la Commune de La Chapelle St Mesmin, depuis le lancement du projet jusqu'à son déploiement les 17 et 18 septembre. En accord avec Madame la Maire, qu'il convient de remercier, une seconde édition pourra être mise en œuvre en 2024.

#### Points à améliorer :

- Prévoir un repas ou un ticket repas pour les exposants du salon des métiers le dimanche midi, comme nous l'avons fait le samedi midi pour les exposants venus installer leur stand le matin.
- Donner un accès à tarif préférentiel voire gratuit à la bourse d'échanges pour les adhérents de Rétrochap qui portent activement les activités de l'association au fil de l'année.
- Mieux jauger le besoin en bénévoles, certains ayant été parfois désœuvrés notamment aux heures creuses. Parfaire leur encadrement et activer les adaptations éventuellement nécessaires en fonction de l'évolution de la situation lors de l'ouverture au public.
- Améliorer la signalisation et l'information du public, notamment quant au lieu couvert où il était possible de déjeuner confortablement assis.

- Introduire des éléments d'ambiance sonore, musicale ou animation, qui auraient notamment rempli les heures de moindre fréquentation, ces éléments d'ambiance sonore devant être perçus de l'extérieur du salon.
- Concentrer la manifestation sur une seule journée de dimanche et faire coïncider la date avec celle d'un rassemblement mensuel de véhicules. Pour ce faire solliciter l'espace nécessaire.

#### Situation financière à fin septembre 2022

Le Secrétaire expose la situation financière de Rétrochap à fin septembre 2022 pour laquelle il fait circuler dans l'assistance une note de synthèse qui sera diffusée par Email à tous les membres du Comité dès le 20 octobre.

En synthèse la tendance des trois premiers trimestres est heureusement meilleure qu'intégrée dans le budget annuel qui est impérativement présenté en strict équilibre. Il faut se réjouir qu'à l'exception de la restauration des véhicules d'époque tous les secteurs ressortent excédentaires. Une fois la comptabilisation en actif de la valorisation de la 402 en son état du 31/12/2022, la restauration de véhicules d'époque ressortira également excédentaire. (A noter que cette remontée en actif n'engendrera aucun flux financier).

# 402 : Point d'avancement et commande d'une expertise de valorisation en l'état de la restauration à fin novembre 2022

Le Président indique que la peinture définitive du véhicule devrait être réalisée par professionnel retraité bénévole, dont la compétence est unanimement reconnue, qui tient à travailler seul, dans son propre atelier et avec les qualités de peinture qu'il aura fait acheter par Rétrochap. Dès lors cette peinture finale ne pourrait être réalisée avant avril 2023 et l'avancement des autres travaux mis en veille durant l'hiver 2022/2023.

Un membre du Comité objecte qu'il est possible d'avancer cet hiver sur ces autres travaux (tableau de bord, menuiserie, échappement, préparation de l'intérieur) et propose de les mener chez lui, avec une équipe extrêmement restreinte mais sous le conseil précieux et l'expertise de Vivien DESCHAMPS qui accompagne le projet 402 depuis plusieurs années. Cela impliquerait de déplacer la 402 pour l'hiver.

Le Comité entérine cette hypothèse qui devra être validée avec les acteurs concernés.

#### Formalisme et planification de l'appel à candidatures pour la constitution du CD post AG.

L'Assemblé Générale du 11 février prochain aura à se prononcer parmi les candidats sur l'élection de 10 à 15 membres adhérents pour constituer le nouveau Comité de Direction conformément à l'article 6 des statuts.

Le Secrétaire insiste sur le fait que les membres actuels du Comité peuvent se représenter pour un nouveau mandat sous réserve de se porter individuellement candidat. En conséquence il y a lieu de mettre en œuvre une procédure d'appel à candidatures qui assure le respect de l'égalité de tous les candidats, membre sortant du comité ou non.

Le Comité de Direction de décembre prochain devra valider la procédure d'appel à candidature et ordonner au Bureau de Rétrochap le lancement de cette procédure. Le Comité de Direction de janvier 2023 devra arrêter la liste des candidats à l'élection du prochain Comité de Direction.

#### Séance du 16 décembre 2022

#### Situation financière à fin novembre 2022

Le Secrétaire commente la note de synthèse envoyée par mail le 9 décembre à l'ensemble des membres du Comité et, au-delà des chiffres issus de la situation comptable, focalise sur quelques points :

- S'il est normal que les résultats provisoires varient au fil des mois en fonction des évolutions de l'activité, cela mérite un regard particulier car les variations pèsent non seulement en termes d'affichage de résultat intermédiaire mais également en termes d'appréciation de la trésorerie rééllement disponible.
- Il convient de noter que les situations comptables arrêtées mensuellement sont justifiées par les flux et soldes bancaires à la fin de chaque mois. C'est dire qu'il n'est pas tenu compte à la clôture de chaque mois des factures non parvenues relatives à l'activité écoulée. A compter de 2023 pour une meilleure lecture de la progression économique en cours d'année il faudra relever les factures significatives non parvenues (ou parvenues mais non payées ou au paiement non débité).
- L'année 2022 devrait se terminer avec un résultat notoirement excédentaire comme annoncé lors du Comité de Direction du 19 octobre dernier, du fait des activités de décembre traditionnellement excédentaires et surtout en lien avec la valorisation de la 402 en son état actuel de restauration dont il serait critiquable de ne pas tenir compte à l'actif du bilan.

#### Projet de budget 2023

Conformément aux statuts de RETROCHAP le Comité de Direction doit arrêter avant le 31 décembre de chaque année le budget de l'exercice suivant. Il est ensuite soumis à l'Assemblée Générale de début d'année.

Les tableaux et le détail du projet de budget pour l'année 2023 sont présentés et commentés par le Secrétaire qui souligne les principales évolutions par rapport au budget 2022.

Le projet de budget 2023 ressort équilibré en charges et en produits à 50 300 € contre 63 585 € pour le budget 2022 incluant notamment le salon des métiers de la restauration de véhicules anciens et contre 47 819 € pour le budget 2021 élaboré dans l'hypothèse d'une année normale. Ce ne fut pas le cas du fait des perturbations liées au COVID.

Il convient de souligner que si en termes de charges et produits le projet de budget 2023 s'équilibre, ce n'est pas le cas en dépenses et recettes, c'est-à-dire en trésorerie. En effet le budget 2023 prend pour hypothèse un complément de valorisation de la 402 à hauteur de 2 500 € une fois la restauration terminée. Ce montant, sans flux financier est porté à l'actif du bilan et viendra s'ajouter à la valeur d'expertise de la restauration en son état d'avancement fin 2022.

Après avoir écouté les explications fournies, le Comité de Direction arrête le budget 2023, en charges et produits en équilibre pour un montant total de 50 300 € et décide de soumettre ce budget au vote de la prochaine Assemblée Générale fixée au 11 février 2023.

#### 402 : Expertise

Le Président indique que le rapport d'expertise de la 402 en son état d'avancement a été reçu. Il s'agit d'un document complet et documenté. En termes de valeur l'expert évalue la 402 en son état au jour de l'expertise à 7 000 €. C'est à partir de cette valeur, amendée éventuellement par des éléments contextuels, qu'il conviendra d'en matérialiser la valeur d'actif au bilan du 31 décembre 2022.

#### 3. Situation morale

Au 31 décembre 2022 RETROCHAP est à jour de l'ensemble de ses obligations déclaratives auprès des services de la préfecture et des services fiscaux.

Pour les activités qui le requièrent, en particulier les rassemblements de véhicules, l'association obtient les arrêtés municipaux qui s'imposent et respecte les restrictions sanitaires qui la concernent telles que les gestes barrières et la vérification du passe sanitaire lorsqu'il est requis. Les mesures sanitaires sont rappelées aux bénévoles, aux adhérents et au public à chaque occasion.

Par ailleurs, au cours de l'année écoulée, aucun élément laissant planer un doute de conflit d'intérêt quelconque visant un membre du Comité de Direction n'est apparu. Aucune rémunération fiduciaire ou en nature n'a été versée à un membre du Comité de Direction et aucun engagement en ce sens n'a été pris.

Les comptes 2022 de l'association ont fait l'objet d'une vérification par Madame Catherine LAPEYRONNIE, vérificateur désigné par l'Assemblée Générale. Madame LAPEYRONNIE viendra en rapporter devant l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes avant le 30 juin 2023.

Enfin, à la clôture de l'exercice l'association RETROCHAP n'est engagée dans aucun litige ou action judiciaire, en attaque ou en défense.

L'organisation et les principes de gestion exposés ci-dessus sont reconduits pour l'année 2023.

le 11 février 2023 Le Président Raymond ADAMCZYK